



SÉBASTIEN C. CARON

ASSOCIÉ DIRECTEUR

Barreau du Québec – 1998

T 514.375.2680

F 514.905.2001

SCaron@lcm.ca

DOMAINES D'EXPERTISE

Litige civil et commercial

Actions collectives

Valeurs mobilières et services financiers

Droit de la concurrence

Arbitrage et règlement des différends

Droits des assurances

Disputes entre actionnaires et responsabilité des administrateurs et dirigeants

Gouvernance, conformité réglementaire et enquêtes administratives

Responsabilité du fabricant

Responsabilité professionnelle

BIOGRAPHIE

M^e Caron est membre fondateur et associé directeur de LCM Avocats. Il concentre sa pratique sur le litige et le droit commercial. Les communautés d'affaires de Montréal, de Toronto et d'ailleurs au pays s'adressent à lui pour sa capacité à trouver des solutions d'affaires à des problèmes complexes. Il est impliqué dans plusieurs dossiers importants, incluant des actions collectives. Il possède de plus une solide expérience en matière d'arbitrage et de règlement extrajudiciaire de conflits.

Il agit régulièrement pour des institutions financières, incluant des courtiers et conseillers en valeurs mobilières qu'il conseille dans l'élaboration et l'application de leurs politiques de conformité et représente devant les tribunaux civils et réglementaires.

M^e Caron est régulièrement invité à titre de conférencier et il a enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Montréal aux participants du concours de plaidoirie Pierre-Basile-Mignault. Son expertise est reconnue par les répertoires Benchmark et Lexpert.

Outre ses nombreuses activités dans le monde des affaires, M^e Caron est engagé dans sa communauté et participe à plusieurs activités philanthropiques. Il s'est associé au fil des années à plusieurs causes. Il a été administrateur du Bureau international des droits des enfants et d'Avocats sans frontières Québec.

M^e Caron est présentement président du comité exécutif de la section Actions collectives de l'Association du Barreau canadien, Division Québec.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

M^e Caron représente ou a représenté les clients suivants :

Hydro-Québec (société d'état qui produit, transporte et distribue de l'électricité), dans le cadre d'une action collective intentée par des consommateurs d'électricité réclamant plus d'un milliard de dollars.

Autorité des marchés financiers (AMF) (le régulateur des marchés financiers du Québec), dans le cadre d'un recours intenté par des investisseurs devant la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick et dans le cadre de l'action collective découlant de la fraude Norbourg. Dans le cadre de cette action collective, les demandeurs réclamaient plus de 100 millions de dollars contre l'AMF et d'autres défendeurs.

Canaccord Genuity (un important gestionnaire de patrimoine membre du groupe Canaccord Genuity Group Inc., coté à la bourse de Toronto – CF), dans le cadre de deux actions collectives intentées par des investisseurs du marché secondaire qui réclamaient plus de 140 millions de dollars alléguant une manipulation de marché et des transactions d'initiés.

HSBC Valeurs mobilières (alors courtier en valeurs mobilières appartenant à la banque HSBC) et **AGF** (un des plus importants manufacturiers et distributeurs indépendants de fonds mutuels au Canada), dans le cadre d'une action collective alléguant des pratiques malhonnêtes d'anticipation du marché (market timing) dans la gestion de fonds communs de placement.

Global Fuels Inc. (un distributeur d'essence à la pompe), dans le cadre de deux actions collectives contre une série de défendeurs relativement à leur implication alléguée dans un

complot en vue de fixer les prix de l'essence à la pompe dans plusieurs territoires du Québec. Il s'agit d'un des dossiers les plus actifs au pays en matière de droit de la concurrence.

Tokai Rika Co. (une importante société japonaise fabriquant une grande variété de pièces d'automobiles), dans le cadre d'actions collectives contre une série de défendeurs alléguant des violations à la Loi sur la concurrence dans le secteur de la fabrication des pièces d'automobiles dans le monde.

PolyOne Canada inc. (liée à PolyOne Corp, une société cotée à la bourse de New-York – POL, et un des plus importants fabricants et distributeurs de polymères au monde), dans le cadre d'une action collective alléguant des enjeux environnementaux ainsi que dans un recours de plusieurs millions de dollars pour défaut de fabrication de certains produits.

Kaba Ilco, (membre du groupe Kaba, un des leaders mondiaux dans l'industrie de la sécurité) dans le cadre d'actions collectives soulevant des questions de publicités fausses et trompeuses au sens de la Loi sur la protection du consommateur et de responsabilité du fabricant.

Financière Banque Nationale (filiale de La Banque Nationale, une société cotée à la bourse de Toronto – NA, et une des principales institutions bancaires du Canada), dans le cadre d'une poursuite intentée par un investisseur réclamant plus de 100 millions de dollars, représentant des pertes alléguées sur la négociation d'options.

Fédération des Caisses Desjardins (le premier et plus important groupe financier coopératif au Canada), dans le cadre d'un recours en dommages de plus de 23 millions de dollars intenté par un soumissionnaire qui

prétend avoir été traité de façon inéquitable dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation.

Merrill Lynch Canada inc. (maintenant partie du groupe Bank of America Merrill Lynch), dans le cadre d'un recours de plusieurs millions de dollars intenté par des compagnies de gestions qui prétendaient avoir reçu de mauvais conseils de la firme de courtage.

Valeurs mobilières Desjardins (la firme de courtage du Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif au Canada), dans le cadre d'un recours en injonction soulevant des enjeux de concurrence déloyale et d'appropriation illégale d'information.

Astral Média (maintenant partie de Bell Média, première entreprise canadienne de services multimédias), dans le cadre d'un recours intenté par un artiste qui alléguait que les défenderesses avaient plagié son œuvre télévisuelle et violé la Loi sur le droit d'auteur.

Centre Universitaire de santé McGill (un important centre hospitalier universitaire), dans

le cadre d'un recours en dommages intenté par un médecin.

AON Canada Inc., (membre de la société Aon plc cotée à la bourse de New-York – AON, un leader dans le domaine de la gestion des risques, du courtage d'assurances et de la gestion des ressources humaines) dans le cadre de réclamations importantes contre d'anciens employés pour sollicitation illégale de la clientèle.

Draft et Draft Québec (alors des agences de publicités bien établies) dans le cadre de recours civils intentés par le gouvernement du Canada suite à la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (ou Commission Gomery).

Mines d'Or Visible (une société cotée à la Bourse de Toronto et de Francfort – TSX.V : VGD et FSE : 3V4, et qui se spécialise dans la prospection d'or) qui s'est opposée avec succès devant le Bureau de décision et de révision à une offre publique d'achat non sollicitée par Zara Resources.

CONFÉRENCES ET PUBLICATIONS

Conférencier, « Effective Management Seminar », événement organisé par le Canadian Securities Institute (CSI), Montréal, 29 mai 2018.

Conférencier, « Les développements récents en litige de valeurs mobilières (2017) », dans le cadre des formations offertes par le Barreau du Québec, Montréal, 1^{er} décembre 2017.

Conférencier, « Développements récents : Mise en application », conférence de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), Montréal, 8 septembre 2017.

Conférencier, « Class Action Advocacy – The Latest from Québec », conférence de The Advocates' Society, Toronto, 14 février 2017.

Conférencier, « The continuous Growth of Securities Litigation Conference », webcast produit par The Knowledge Group, janvier 2016.

Coauteur, « Communications entre avocats et experts : le privilège relatif au litige et les devoirs des experts », dans Revue du Barreau du Québec, Automne 2015, Tome 74, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 2016, pp. 557-571.

Conférencier, « A Practical Guide to Making a Difference: Finding Meaningful International ProBono Opportunities », Réunion de l'American Bar Association (ABA), Montréal, automne 2015.

Conférencier, « Les recours collectifs et les conférences de règlements à l'amiable », conférence de l'Association du Barreau Canadien (ABC), Montréal le 28 mai 2014.

Conférencier, « Gatekeepers : le rôle des protecteurs des marchés – du rêve à la réalité », colloque de la formation continue du Barreau sur les développements récents en litige de valeurs mobilières, Montréal le 22 novembre 2013.

Auteur, « Le rôle essentiel des “gatekeepers” dans le contexte de l'encadrement des marchés financiers – Modifications législatives récentes », dans Service de la formation continue, Barreau du Québec, Développements récents en litige de valeurs mobilières, vol. 376, Cowansville, Yvon Blais, 2013.

Modérateur, « The Regulators: Trends and Developments in Enforcement Activities Across Canada », 11^e forum annuel Securities Litigation & Enforcement, L'Institut Canadien, Toronto, le 15 mai 2013.

Coprésident, 11^e forum annuel Securities Litigation & Enforcement, L'Institut Canadien, Toronto les 15 et 16 mai 2013.

Conférencier invité au 20^e séminaire d'avocat(e)s spécialisé(e)s en valeurs mobilières de l'Autorité des marchés financiers du Québec, Tremblant en octobre 2011.

Président de la conférence de l'Institut Canadien « Securities Litigation & Enforcement », Toronto en octobre 2011.

Président de la conférence de l'Institut Canadien « Securities Litigation & Enforcement », Toronto en octobre 2010.

Auteur, « Professional Negligence: Obligations of Investment Advisers and Clients – Mazzarolo v. BMO Nesbitt Burns Ltée », (2009) Professional Liability and Discipline Litigation, volume XIII, no. 3, 826.

Conférence intitulée « Le recours collectif », Congrès annuel 2009 de l'Association canadienne des parajuristes, Montréal en juin 2009.

Conférence intitulée « New Developments in Secondary Market Liability », 8^e conférence avancée sur les valeurs mobilières : litiges et conformité, Institut canadien, Montréal en avril 2009.

Auteur, « Les recours collectifs dans le domaine des valeurs mobilières », Colloque sur les recours collectifs 2007, Association du Barreau canadien – Division Québec.

Auteur, « Affaire Rankin : La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est déboutée », Le Journal, Barreau du Québec, vol. 39, no 3 (mars 2007), p. 30.

Auteur, « Nouveau recours civil pour le marché secondaire des valeurs mobilières – Risques de nouveaux recours collectifs en valeurs mobilières au Québec », nota bene, Heenan Blaikie s.e.n.c.r.l., srl 2007.

Conférencier, Méthodes alternatives de règlement de conflits, conférence Insight « La réglementation des courtiers et gestionnaires en valeurs mobilières », Montréal en octobre 2006.

FORMATION

LL.B., Université de Montréal, 1997

Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, Institut canadien des valeurs mobilières (CSI)

Droit international de l'investissement, Université de Londres (programmes internationaux)

PRIX ET DISTINCTIONS

Benchmark Litigation, Litigation Star – Québec, Benchmark Canada, The Guide to Canada's Leading Litigation Firms and Attorneys (2015 à 2018).

Répertoire juridique canadien *Lexpert*® 2013 et 2018

Juristes de premier plan dans le secteur Litige – Valeurs mobilières.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Barreau du Québec

Association du Barreau canadien

Advocates' Society

American Bar Association

LCM AVOCATS INC. | LCM ATTORNEYS INC.

600, De Maisonneuve Ouest | West, #2700
Montréal (Québec) H3A 3J2

T 514.375.2665

F 514.905.2001

info@lcm.ca | lcm.ca